CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JANVIER 2024

PROCÈS VERBAL

- **Vérification du quorum**
- Présents : Claude ARMBRUSTER, André BILLOTTE, Jérôme CONVERSET, Sylvie GROSDEMOUGE, Stéphane JANOT (à partir de 20h10), Olivier MONNIER, Marcel TAVERNIER, Claude VUILLEMIN.
-
- Absents excusés : Fabrice HALLER

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h02.

- **Désignation d'un secrétaire**
  Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivité Territoriales, Monsieur Olivier MONNIER a été élu secrétaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023**

Ni question ni remarque **POUR : 7**

DELIBERATIONS

1 - 2024-1-1 : Convention d'assistance avec le CAUE pour la réhabilitation de la grange située 4 rue sur les fossés

M. le maire propose au Conseil Municipal de mandater le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour accompagner la commune dans son projet de réhabilitation de la grange, située 4 rue sur les fossés, pour créer des logements.
Dans un premier temps, le CAUE établira une étude de faisabilité et une définition du projet.
Pour cette mission, une contribution de 5 000 € sera versée au CAUE.
De plus, la commune s'engage à adhérer au CAUE.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au CAUE mais estime que l'étude devra être repoussée car d'autres projets sont en cours.

Ni question ni remarque **POUR : 7**

2- 2024-1-2 : Réhabilitation de l'ancienne école – validation de l'étude de faisabilité

M. Le Maire passe la parole à Olivier MONNIER.

Il explique que les études de faisabilité des bâtiments et de la chaufferie bois sont terminées.

Il en ressort un projet à hauteur de 778 700 € HT taxe pour la réhabilitation de l'ancienne école et le logement des instituteurs (y compris la maîtrise d'œuvre, la provision pour imprévus, le

bureau de contrôle et l'assurance dommage ouvrage) et 152 200 € HT pour la construction du réseau de chauffage soit un montant global de 930 900 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** l'étude de faisabilité
- **AUTORISE** le Maire à faire les demandes de subvention auprès de l'Etat (DETR), la Région, le Département et tout autre organisme susceptible de financer le projet.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire au projet.

Ni question ni remarque **POUR : 8**

3 - 2024-1-3 : Etude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc photovoltaïque

M. Le Maire rappelle que la société Ventelys est intervenue le 20/12/2023 afin d'exposer la possibilité de réaliser l'implantation d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune.

Il rappelle que la société Ventelys Energies Partagées est spécialisée dans la conception et le développement de parcs éoliens et photovoltaïques. Elle a réalisé un diagnostic technique sur le projet de GRANGES-LE-BOURG et a identifié plusieurs secteurs qui présentent un potentiel de développement photovoltaïque.

La société souhaite ainsi réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil à la majorité, Madame Sylvie GROSDEMOUGE est contre

- **AUTORISE** la société Ventelys à réaliser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc photovoltaïque,
- **AUTORISE** la société à déposer toutes les déclarations, autorisations et demandes de levées de servitudes nécessaires pour l'étude de faisabilité du projet de parc photovoltaïque.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif au dossier.

Ni question ni remarque **POUR : 7 CONTRE : 1**

4- 2024-1-4 : Modification de l'indemnité des élus

Le Maire explique que la délibération n° 2023-1-1 du 11/01/2023 concernant l'indemnité des élus, faisait apparaitre le taux maximal auquel pouvait prétendre les élus mais également le montant.

A partir du 01/01/2024, l'indice brut terminal de la fonction publique est revalorisé, il convient donc de modifier la délibération 2023-1-1.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal à l'unanimité :

FIXE le montant des indemnités de fonctions du maire et des adjoints au taux maximal en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, suivant le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.
Maire : 25.5 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
Adjoint : 9.9 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
DIT que cette délibération prend effet à compter du 01/01/2024.

Ni question ni remarque **POUR : 8**

5- 2024-1-5 : Mise à disposition d'une pièce du logement de la mairie pour l'association de cardiologie

Le Maire explique que l'association de cardiologie de Franche-Comté a demandé si la mairie pouvait lui mettre à disposition une pièce pour le secrétariat et le stockage de matériel moyennant un loyer mensuel. Il explique également que le logement était loué environ 380 € en 2008, chauffage compris.

L'exposé du maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** la location d'une pièce du logement au-dessus de la mairie à l'association de cardiologie de Franche-Comté,
- **FIXE** le loyer à 200 € mensuel toutes charges comprises,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire au dossier.

Ni question ni remarque **POUR : 8**

QUESTIONS DIVERSES

- Epicerie Bouge ton Coq : cette association a pris contact avec la commune pour proposer d'installer une épicerie participative. Une réunion d'information de la population aura lieu le 7 mars 2024 à 19h à la salle de convivialité. Un questionnaire sera distribué en même temps que le bulletin municipal pour sonder les habitants à ce sujet.

- Agent d'entretien des locaux : l'actuel agent d'entretien des locaux sur un poste non permanent termine son contrat fin février. Un recrutement d'agent sur un poste permanent est prévu pour 3h30 par semaine.

- Agent technique : Denis MOREAUX a été recruté 6 h par semaine depuis le 22/01/2024 pour effectuer les tâches les plus urgentes sur la commune en attendant un nouveau recrutement en 2025.

- Acquisition d'un siège pour l'agence postale communale : un siège ergonomique doit être acheté pour un agent de l'agence postale communale. Un siège va être testé avant l'achat définitif.

- Vœux du Maire : un peu plus de 50 personnes étaient présentes à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux le 13 janvier.

- Repas des anciens : 30 personnes étaient présentes au repas le dimanche 21 janvier et 6 repas ont été livrés à domicile pour ceux ne pouvant se déplacer. La logistique a été assurée par le conseil municipal.

- Colis des anciens : 60 colis de produits locaux ont été distribués courant décembre par les élus.

- Inondation RD.94 à la sortie du village direction Saulnot : la route a été inondée ce jeudi 25 janvier suite à l'obstruction du conduit passant sous la chaussée. La route est barrée jusqu'à nouvel ordre par le Département afin d'évaluer les éventuels dégâts causés par l'eau ou tout autre élément et réaliser les travaux nécessaires, le cas échéant.

Fin de séance à 21H18.

Le Maire Le secrétaire